

Province Orientale

Société Civile de l'Ituri



**Contribution de la Société Civile de l'Ituri à l'analyse des
formulaires de collecte de données sur la production (3.5), la
propriété réelle (3.11) et les dépenses sociales (3.8 et 4.1.e)**

Appui du Centre Carter

**En collaboration avec le Cadre de Concertation
sur les Ressources Naturelles (CdC/RN)**

Octobre 2014

Contenu du document

1. Introduction
2. Méthodologie
3. Analyse de formulaires
 - 3.1. Problèmes liés au formulaire relatif à la production
 - 3.2. Problèmes liés au formulaire relatif à la propriété réelle
 - 3.3. Problèmes liés au formulaire relatif aux dépenses sociales
4. Recommandations
 - 4.1. Production
 - 4.2. Propriété réelle
 - 4.3. Dépenses sociales

I. Introduction

Les délégués de la Société Civile de l'Ituri ont pris part active à l'atelier d'échanges relatif à la mise à jour sur le processus ITIE 2012 et la contribution aux formulaires de collecte de données. Sous la facilitation des délégués du Centre Carter, les participants ont passé en revue le processus en cours de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC. Par ailleurs, les participants répartis en trois groupes de travail ont brièvement résumé la note élaborée par la Société Civile de l'Ituri le 15 août 2014. Cette relecture a permis aux participants à l'atelier d'avoir une compréhension commune sur l'objectif, les acteurs et la méthodologie de la contribution de la Société Civile de l'Ituri au processus du cadrage ITIE 2012. Les groupes de travail ont également révisé les principaux problèmes identifiés et les recommandations formulées autrefois par thèmes.

Contrairement au travail abattu au mois d'août 2014, les délégués de la Société Civile de l'Ituri désirent contribuer actuellement au processus ITIE à travers l'analyse des formulaires de collecte de données sur la production, la propriété réelle et les dépenses sociales telles que conçues par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC pour aider les entreprises à faire de déclarations transparentes à l'ITIE. La présente contribution s'inscrit dans le contexte global de l'exploitation des ressources naturelles en Province Orientale caractérisée par la faible connaissance sur l'identité des opérateurs miniers et pétroliers, le dysfonctionnement au sein des Entreprises du Portefeuille de l'Etat et l'insuffisance des informations sur les transferts infranationaux.

Pour faire suite à la contribution passée, les délégués de la Société Civile de l'Ituri ont focalisé leur attention sur le contenu des formulaires de collecte de données destinées aux entreprises extractives. Le but de cette note est de contribuer à la mise en œuvre intégrale de la nouvelle norme ITIE en RDC. Ainsi, partant des exigences précises prévues dans la nouvelle Norme, la Société Civile s'est attelée à comparer les exigences de la nouvelle norme avec le contenu des formulaires afin d'apprécier le degré de conformité entre les dispositions de la norme avec les détails prévus dans les formulaires de la production, des paiements sociaux et de la propriété réelle. Sur base des problèmes identifiés, la Société Civile a formulé des recommandations en vue d'améliorer la qualité des formulaires de collecte de données.

Outre cette brève introduction, ce deuxième mémo de la Société Civile de l'Ituri s'articule autour de deux principaux points, notamment : la présentation de la méthodologie utilisée et l'analyse des formulaires de collecte de données.

II. Méthodologie du travail

Repartis en 3 groupes de travail, les participants ont travaillé à trois temps. Après la constitution en trois équipes de travail en raison d'une équipe par type de formulaire, chaque groupe a commencé par analyser les exigences de la Nouvelle Norme ITIE et les données du projet du cinquième rapport de l'ITIE RDC en considérant les informations relatives à la production, les dépenses sociales et la propriété réelle. Ensuite, les participants ont comparé la portée des exigences de la Norme ITIE avec le contenu du formulaire correspondant pour formuler des recommandations. Au niveau de chaque type de formulaire, les groupes de travail ont présenté les problèmes observés et proposé de piste de solutions sous forme de conclusions en vue d'améliorer la qualité de formulaire de collecte de données à intégrer dans le rapport ITIE 2012.

III. Analyse de formulaires de collecte de données

3.1. Problèmes liés au Formulaire relatif à la production (3.5) :

- Il n'y a pas une entrée prévue relative à la valeur de production, par produit marchand (des minerais). Pourtant la norme ITIE 3.5 (a) l'exige formellement..
- La déclaration unilatérale de la production : Le formulaire ne prévoit pas une place pour la validation par le ministère des mines pourtant, il est l'autorité de droits pour y veiller au compte du gouvernement,
- Absence des éléments d'identification administrative et géographique des industries extractives
- Le formulaire est limitatif et ne reprend pas tous les produits miniers exploités en RDC au pays notamment l'or, diamant, ...

3.2. Problème lié au Formulaire relatif à la propriété réelle (3.11)

- Le mécanisme de fiabilité de l'identité du propriétaire réel très complexe.
- Pas d'explication sur les entreprises intermédiaires avant d'atteindre le propriétaire réel
- Pas de détails sur les dividendes de propriétaires réels

3.3. Problèmes liés au Formulaire relatif aux dépenses sociales (3.8 et 4.1.e)

3.3.1. Paiements obligatoires

- Le tableau I ne reprend pas les mécanismes de redevabilité entre bénéficiaires et Entreprises;

- Aucune rubrique ne figure par rapport aux résultats des projets sociaux réalisés ou prévus (efficacité); pas moyen de comparer le fonds payés aux réalisations faites ;
- Il n'existe pas une rubrique par rapport au type de projet social ;
- L'identité de l'organisation/organisme ou structure le projet reste floue (responsabilité).

3.3.2. Paiement volontaires

- Les motivations des entreprises à participer de façon volontaire ne sont pas exigées , d'où les entreprises sont laissées libres en cas de paiements sociaux volontaires, voire à en déterminer la valeur ;
- Les éléments évoqués pour le cas de paiements sociaux obligatoires (Tableau I) ne sont pas repris dans le tableau II ;
- La véritable ligne budgétaire permettant de réaliser les paiements sociaux n'est pas présentée dans le tableau, moins encore divulguée aux bénéficiaires des actions sociales.

IV. Recommandations

4. 1. Production

- Prévoir une colonne pour la valeur de production ;
- Prévoir une rubrique de validation par le ministère de Mines de statistiques de production déclarée par l'entreprise extractive ;
- Prévoir dans le formulaire de statistiques de production une entrée des valeurs de production, par produit marchand, et par filière ;
- Que chaque formulaire de production, porte l'identification complète de l'entreprise extractive ;
- Faire une déclaration bilatérale de la production pour le rapport ITIE RDC 2013.

4.2. Dépenses sociales (3.8 et 4.1.e)

4.2.1. Paiements obligatoires

- Intégrer dans le formulaire les éléments ci-haut énumérés (type de projet, résultat atteint, Organisation qui exécute le projet, mécanismes de redevabilité, durée de réalisation du projet). Ce qui suppose la prise en compte de cahier de charge élaboré conjointement par les bénéficiaires et l'entreprise extractive.
- Mettre sur pied un Comité Local de Suivi (tripartite) en vue d'organiser l'évaluation et l'audit par rapport aux paiements sociaux obligatoires réalisés par les entreprises extractives.

4.2.2. Paiements volontaires

- Intégrer la rubrique de motivation de l'entreprise en cas de paiements sociaux volontaires. Cela permettrait de distinguer les dépenses normales et dépenses extraordinaires. On pourrait aussi comprendre ce que l'Entreprise entend par paiement social.
- Le processus de déclaration doit être mis en place afin de divulguer les coûts d'actions sociales (projets) ;
- Intégrer tous les éléments omis (type de projet, résultats, exécutant, mécanismes de redevabilité, durée de réalisation du projet) ;

4.3. Propriété réelle (3.11)

- Rendre obligatoire par une Loi la divulgation de l'identité du propriétaire réel d'entreprise extractive (à intégrer dans le Code minier en révision)
- Prévoir de sanctions à l'encontre des entreprises qui ne donnent pas les noms propriétaire réel ainsi que leurs vraies nationalités notamment par la mise en demeure de l'entreprise extractive, ou le retrait de son titre minier ou résiliation de contrats miniers.
- Demander au propriétaire réel de fournir la liste d'entreprises qu'il contrôle avec les pourcentages du contrôle juste quand l'entreprise extractive contrôle indirectement.
- Prévoir une rubrique pour les dividendes perçus par le propriétaire au cours de la période de publication du rapport ITIE.
- Au-delà de l'ITIE, que le Gouvernement précise dans le Code minier en révision le contenu de propriété réelle.
- Prévoir un registre de classement et une certaine considération d'un seuil de matérialité.

Fait à Bunia le 31 octobre 2014,